

## Logement des jeunes et insertion sociale

**Le 22 septembre 2009 se sont tenues à Paris deux tables rondes autour de la question du logement des jeunes « Logement des jeunes et citoyenneté » organisées par la Fédération professionnelle des métiers de l'Urbanisme et de l'Habitat. Cette initiative était ouverte par Martin Hirsch, Haut-commissaire à la jeunesse. La deuxième table ronde, à laquelle l'Injep participait, était consacrée au logement comme facteur d'intégration sociale des jeunes et à la problématique logement et insertion sociale des jeunes.**

L'objet de cette table ronde porte sur la question du logement dans ses rapports à la question sociale de l'insertion sociale. En introduction quelques rappels autour de ces questions sur le rôle fondamental du logement dans l'insertion sociale de jeunes.

L'accès à un logement indépendant est pour les sociologues l'un des trois passages obligé vers l'âge adulte avec l'accès à l'emploi et la mise en couple. Ces trois moments intervenaient autrefois dans le même temps, ils sont aujourd'hui largement désynchronisés, ce qui naturellement contribue largement au phénomène bien connu de l'allongement de la jeunesse. Quelques éléments pour mémoire... S'il est illusoire de vouloir retrouver les synchronismes d'antan, l'on ne saurait pourtant sous-estimer ignorer les effets déstructurant du point de vue de la socialisation d'une trop grande distorsion entre ces différents moments.

Deuxième aspect sur lequel je voudrais insister : la forte interdépendance entre indépendance résidentielle et emploi. Une note récente de la DREES<sup>1</sup> relative à la situation comparée des jeunes en Europe soulignait le fait que la situation en France se caractérise par une forte interrelation entre indépendance résidentielle et emploi<sup>2</sup> : « Le lien entre activité et indépendance résidentielle est particulièrement fort dans les pays où le taux d'emploi est faible et l'hébergement familial fréquent. Il est ainsi très affirmé en France, en Belgique, en Italie, en Espagne et en Finlande, où les jeunes actifs occupés ont entre 40 et 50% de chances de plus que les autres d'occuper un logement indépendant ». Ces données sont naturellement à mettre en relation pour la France avec un de taux de chômage important. La question du logement est aussi et d'abord peut-être une question d'emploi.

Cette forte interrelation implique que l'on ne saurait traiter la question du logement séparément de celle de l'emploi ainsi que de la mobilité. Cette conjonction justifie une prise en compte conjointe de la question de l'emploi, du logement et de la mobilité et le développement d'un « kit complet logement, emploi, mobilité, que proposait Madame Le Callenec<sup>3</sup> en ouverture de ces deux tables rondes.

C'est cette approche globale que propose aujourd'hui le Livre vert avec une vision transversale des questions de jeunesse et un volet dédié à la question du logement. Il a également le mérite d'inscrire à l'agenda politique la question d'une politique de jeunesse.

---

<sup>1</sup> Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques

<sup>2</sup> DREES, **Etudes et résultats**, n°90, novembre 2000, « Les jeunes adultes en Europe »

<sup>3</sup> Isabelle Le Callenec Secrétaire nationale chargée de l'immobilier et du logement social et co-animatrice du débat organisé par les fédérations professionnelles du Mouvement populaire sur l'insertion des jeunes par le logement

Reste à voir, comme cela a déjà été dit, dans quelle mesure on n'en restera pas aux intentions, et s'il fera l'objet d'une véritable mise en œuvre.

Les propositions du Livre vert concernant la question du logement des jeunes sont au nombre de cinq :

- Inclure un « volet jeunes » dans chaque document stratégique de la politique du logement
- Faciliter l'accès au logement pour les jeunes les plus en difficulté
- Développer les solutions de logement pour les jeunes en insertion professionnelle et en mobilité
- Faciliter l'accès des jeunes au logement local privé
- Renforcer l'accès des jeunes au parc social

En tant que participant d'une institution ayant été à l'origine d'un des nombreux rapports consacrés au logement des jeunes, je voudrais revenir sur un certain nombre de propositions que nous faisons alors, qui n'ont pas été évoquées jusqu'à maintenant. S'il y a un problème d'accès des jeunes au logement se pose aussi une autre question, celle de l'accès à l'information pour les jeunes en matière de logement aussi bien en matière d'offre que de droits ou de connaissance des dispositifs existants.

Dans cet ordre d'idée, nous faisons trois grandes propositions visant à améliorer la visibilité et la pérennité des sources d'information pour les jeunes

- Dans le cadre de l'information jeunesse, les guides pratiques tout comme les conseillers doivent informer les jeunes sur la situation du marché local du logement. Dans ce dessein, le renforcement de la mutualisation des expériences au sein du réseau Information Jeunesse, puis éventuellement à plus grande échelle, est souhaitable.

- Améliorer la visibilité et la pérennité des sources d'information La pérennisation des Cllaj<sup>4</sup> via leur financement se révèle donc indispensable afin de pouvoir développer leur action et mieux la faire connaître. Développer et soutenir les structures spécialisées telles les Adil<sup>5</sup> et les Cllaj, en renforçant les moyens et effectifs, rendra l'information dispensée plus crédible.

La formation des personnels des structures d'information est indispensable pour pouvoir donner une réponse rapide, pertinente et donc crédible aux questions des jeunes.

- Faire connaître les bonnes pratiques de crédibilisation de la demande jeune (dont le « bail glissant ») auprès de l'ensemble des acteurs concernés permettrait de les multiplier l'échange autour de bonnes pratiques, la mutualisation d'expériences, la mise en commun de propositions innovantes. Tout au long de cette table ronde ont été évoquées par les différents intervenants de nombreuses initiatives originales : de la ville de Colmar, du Conseil général du Bas-Rhin, de la mission locale d'Amiens, de l'Afev à Toulouse et à Montpellier.

Pour conclure, récapituler ce que je viens de dire et s'il le fallait comme vous nous y avez invité ne retenir qu'une proposition ce serait celle du Livre vert, d'engager le principe que tout document stratégique concernant les questions de logement devrait inclure un volet

---

<sup>4</sup> Comité Local pour le Logement des Jeunes

<sup>5</sup> Agence départementale d'information sur le logement

jeunesse. C'est ce que les Québécois appellent le « paragraphe jeunesse » qui impose au Parlement provincial que tout texte législatif doit nécessairement comprendre l'examen de son impact éventuel pour les jeunes et en tenir compte